

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 423

présenté par

M. Daniel, M. Aboubacar, M. Assouly, Mme Bruneau, M. Burroni, M. Calmette,
Mme Chapdelaine, Mme Dombre Coste, M. Féron, M. Franqueville, M. Gille, M. Grandguillaume,
M. Grellier, Mme Imbert, M. Jung, Mme Lignières-Cassou, Mme Louis-Carabin, M. Ménard,
M. Pellois, M. Vergnier et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« attractivité »,

insérer les mots :

« et au rayonnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.